

Greffe  
du Tribunal de Commerce de  
ANGOULEME  
Palais de Justice  
- BP 215 -  
16007 ANGOULEME CEDEX  
Tél. 0 891 01 11 11

**CERTIFICAT  
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

Concernant :

Sàrl SARL GROUPE EXPERTS CONSEILS  
ZE La Croix Blanche  
Route du Peux - BP 9  
16800 SOY AUX

Dépôt effectué par :

Sàrl SARL GROUPE EXPERTS CONSEILS  
ZE La Croix Blanche  
Route du Peux - BP 9  
16800 SOY AUX

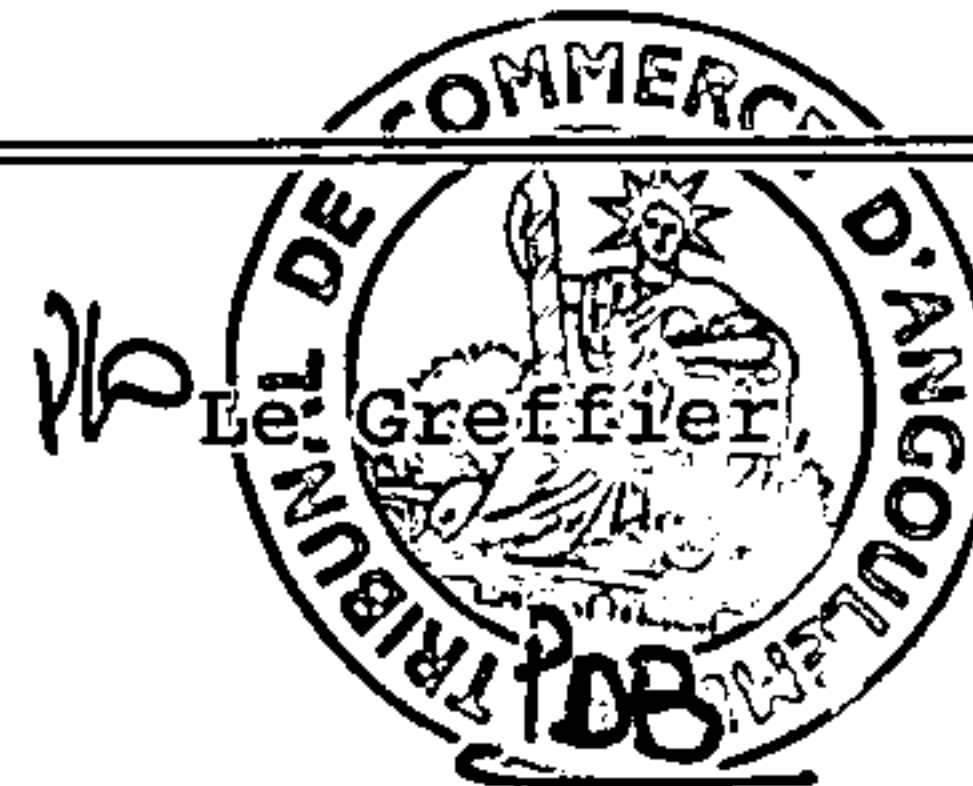
Numéro RCS : ANGOULEME B 438 402 190

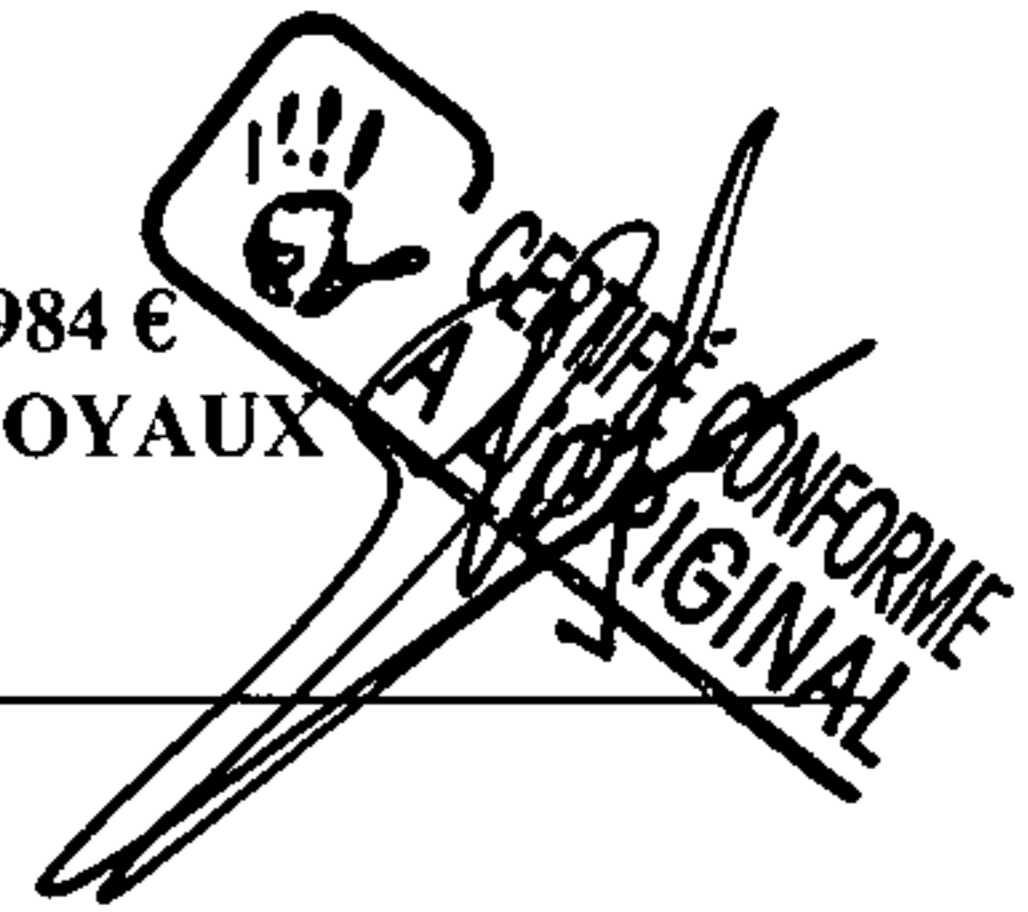
<26288/2001B00221>

Pièces déposées le 14/02/2005

Numéro : 5000301

Procès-verbal d'Assemblée Extraordinaire du 24/12/2004  
- Nomination de Co-gérant





---

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 24 DECEMBRE 2004**

**PROCES VERBAL DE SEANCE**

---

**I –**

L'an deux mille quatre et le vingt quatre décembre, à 8 heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :

▪ Madame CALANDRE Sandrine, propriétaire de	500 parts
▪ Monsieur CORBI Lucien, propriétaire de	500 parts
▪ Monsieur DAMPERAT, propriétaire de	500 parts
▪ Monsieur GARDILLOU Christian, propriétaire de	500 parts
▪ Monsieur RAMBEAU Jean-Jacques, propriétaire de	500 parts
▪ Monsieur PAPON Patrick, propriétaire de	499 parts
	-----
	<b>2 999 parts</b>

Total des parts des associés présents : 2 999 parts sur les 2 999 parts composant le capital social.

**II –  
Ordre du jour**

La Présidente, Madame Calandre Sandrine, rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de Messieurs CORBI, RAMBEAU et PAPON en qualité de co-gérants aux côtés de l'actuelle gérante, Madame Sandrine CALANDRE, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.
- Enregistrement du changement de statut de Madame Sandrine CALANDRE et de Monsieur Patrick PAPON de salariés à celui de TNS à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2005.
- Fixation de la rémunération des co-gérants à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005 et prise en charge par la société des cotisations sociales (cotisations de mutuelles complémentaires incluses)

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

AST  
K  
DD  
ll ll

**III –  
PREMIERE RESOLUTION – NOMINATION EN QUALITE DE CO-GERANT**

Il est proposé la nomination en qualité de co-gérants de Messieurs CORBI Lucien, RAMBEAU Jean-Jacques et PAPON Patrick aux côtés de l'actuelle gérante en place, Madame CALANDRE Sandrine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

**IV –  
MODIFICATION CORRELATIVE DU STATUT DE  
Mme CALANDRE Sandrine et M. PAPON Patrick**

Compte tenu de la gérance majoritaire (réunion de 1 999 parts par les co-gérants sur un total de 2 999 parts sociales), la collectivité des associés enregistre le changement de statut de salariés à celui de travailleurs non salariés (TNS) de Mme CALANDRE Sandrine et M. PAPON Patrick à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

**V –  
FIXATION DE LA REMUNERATION DES CO-GERANTS ET MODALITES DE PRISE EN  
CHARGE DES COTISATIONS SOCIALES**

La rémunération nette mensuelle des co-gérants à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005 est fixée ainsi :

- |                      |         |
|----------------------|---------|
| ▪ Sandrine Calandre  | 6 000 € |
| ▪ Patrick Papon      | 5 000 € |
| ▪ J. Jacques Rambeau | Néant   |
| ▪ Lucien Corbi       | Néant   |

Les cotisations sociales applicables sur ces rémunérations ainsi que les mutuelles complémentaires seront prises en charge par la société à compter de cette même date.

**CLOTURE**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

